



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION – ROUTE DU CAMPING ET ROUTE DES
FORTIFICATIONS

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande présentée par EPSD représenté par Monsieur Yann GAGNOT, 72 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD en vue de procéder à l'implantation des poteaux téléphoniques pour le passage de la fibre optique, Route du Camping et Route des Fortifications, pour une période de deux jours entre le 11 novembre 2024 au 10 décembre 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera réglementée sur les voies susnommées en travaux en fonction du chantier et ce pendant la durée des travaux,

Article 2 :

Une signalisation par feux tricolores ou manuellement sera mise en place sur les voies concernées durant la période indiquée ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Yann GAGNOT, EPSD 72 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux

Fait à Roscanvel, le 31/10/2024

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Philippe DEVERRE



